



SOMMAIRE

I- Éditorial du Président de l'Assemblée nationale	P.3
II- Le 17^e Parlement des enfants	P.5
• Présentation générale	P.5
• Programme de la journée	P.7
• Les trois propositions de loi finalistes	P.9
III- Évènement associé : intervention de Mme Christine Lagarde, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, sur le G20	P.11
IV- Le partenariat avec LCP-Assemblée nationale	P.13
V- Informations pratiques pour les journalistes	P.15

L'éditorial du Président de l'Assemblée nationale

Le Parlement des enfants, c'est l'école de la démocratie : une drôle d'école en apparence, où l'on vient sans cartable et où ce sont les élèves qui ont la parole. Il s'agit pourtant d'une école sérieuse, car ce que l'on y apprend est fondamental et précieux : défendre ses convictions tout en écoutant les autres, réfléchir ensemble avant de prendre des décisions collectives au moyen du vote.



Deux thèmes ont orienté les travaux de cette dix-septième édition : « agir en citoyen et s'engager au service de la collectivité », « sport et citoyenneté ».

Une fois de plus, les propositions de loi venues des 577 circonscriptions de France métropolitaine et d'Outre-mer ont démontré l'inventivité, le talent mais aussi l'esprit de responsabilité de nos jeunes compatriotes.

Je suis très heureux d'accueillir au Palais-Bourbon, le samedi 28 mai, l'ensemble des délégués juniors : ils feront la fierté de leurs parents, de leurs enseignants, mais aussi des députés, au nom desquels je salue tout le travail accompli.

Bernard Accoyer,
Président de l'Assemblée nationale



Le Parlement des enfants



Le Parlement des enfants est né en 1994.

Chaque année, au mois de novembre, une circulaire est publiée par le Ministère de l'Éducation nationale pour fixer les conditions d'organisation du Parlement des enfants. Les services de l'Éducation nationale désignent alors, parmi les classes volontaires, une classe par circonscription électorale, soit 577 au total, représentant la France de métropole et d'Outre-mer.

Au cours de l'année, les classes retenues doivent rédiger, avec leur instituteur, une proposition de loi sur l'un des deux thèmes proposés. Elles doivent également rédiger une question au Président de l'Assemblée nationale et une au Ministre de l'Éducation nationale.

Chaque classe élit un élève qui sera le « député junior » de la circonscription. Le jour du Parlement des enfants, les 577 « députés juniors » siègent à l'Assemblée nationale et choisissent l'une des lois rédigées par leurs camarades. La loi adoptée par le Parlement des enfants peut être reprise par le député de la circonscription pour être alors discutée comme une vraie loi.

Ainsi, depuis 1994, quatre lois proposées par le Parlement des enfants sont devenues des lois de la République. Elles ont institué par exemple le maintien des liens entre frères et sœurs adoptés ; la participation de l'enfant orphelin au conseil de famille, le renforcement du rôle de l'école dans la détection des mauvais traitements à enfants et l'obligation de distribuer des sacs plastiques biodégradables aux caisses des supermarchés.





- La sélection des classes se fait au mois de novembre. L'Assemblée nationale envoie à toutes les classes un colis pédagogique, contenant des brochures sur l'Assemblée nationale, un DVD sur le Parlement des enfants et des exemples de propositions de loi des années précédentes. Les classes peuvent également consulter le site www.parlementdesenfants.fr, qui contient toutes les informations utiles pour les aider.
- L'élection des « députés juniors » a lieu en décembre. Chaque classe élit son délégué qui viendra la représenter le jour du Parlement des enfants à l'Assemblée nationale. Chacun des 577 enfants siègera à la place qu'occupe habituellement son député dans l'Hémicycle
- La rédaction de la proposition de loi de chaque classe peut commencer. Elle doit d'abord choisir l'un des deux thèmes proposés chaque année. En 2010-2011, les classes ont été invitées à réfléchir sur l'un des deux thèmes suivants :
 - *Agir en citoyen et s'engager au service de la collectivité;*
 - *Sport et citoyenneté.*
- Les propositions de loi des classes doivent contenir un exposé des motifs, qui présente un état des lieux sur le sujet retenu, et au maximum quatre articles de loi visant à changer le dispositif en vigueur.
- Chaque classe doit également rédiger deux questions, l'une au Président de l'Assemblée nationale, l'autre au Ministre de l'Éducation nationale.
- La sélection au niveau académique a lieu au mois de mars, chaque classe ayant rendu ses travaux au début du mois. Un jury est organisé au sein de chaque académie, afin de sélectionner une proposition de loi lauréate, une question au Président de l'Assemblée et une au Ministre de l'Éducation nationale. 37 propositions de loi sont ainsi transmises au jury national.
- Le jury national se réunit début mai à l'Assemblée nationale. Il est composé de 5 députés et de 5 membres de l'Éducation nationale. Ils sélectionnent les 3 propositions de loi finalistes, qui sont ensuite mises en ligne sur le site du Parlement des enfants, pour être débattues en classe.
- Les questions choisies par les jurys académiques sont transmises au Président de l'Assemblée et au Ministre de l'Éducation nationale ; six sont retenues pour être posées en séance par les délégués juniors, le jour du Parlement des enfants.
- Durant le mois de mai, les classes débattent et choisissent la proposition de loi qui leur paraît la meilleure et pour laquelle le délégué junior devra voter le jour du Parlement des enfants.
- Fin mai, les 577 Délégués juniors se retrouvent à l'Assemblée nationale pour la session annuelle du Parlement des enfants.

Le programme de la
journée du samedi
28 mai 2011

9h30

Arrivée des participants au 126, rue de l'Université.

Accueil des accompagnateurs et des enfants dans les tentes « rouge » et « bleue » situées dans la Cour d'Honneur.



10h30 / 12h



- Réunion des délégués juniors en salles de commission pour examiner les propositions de loi sélectionnées par le jury national ; les commissions sont présidées par un ou plusieurs députés, assistés de fonctionnaires.

- Pendant ce temps, les accompagnateurs des enfants visitent le Palais-Bourbon et peuvent suivre les débats d'une commission diffusés sur écran géant.

12h / 13h30

- Buffet dans le jardin de l'Hôtel de Lassay.

- Intervention de Mme Christine Lagarde, depuis le perron du jardin, à l'occasion de la tenue du G20, pour une présentation de ce sommet.

13h45

- Les enfants se rendent dans la Salle des Séances, en passant au milieu de la haie de gardes républicains ; chaque enfant est installé à la place de son député.

- Ouverture de l'hémicycle aux journalistes et aux photographes de l'Assemblée qui prennent des portraits individuels des enfants.

- Installation des invités ou accompagnateurs en tribunes et galeries du public.

Vers 14h15

Entrée en séance de M. le Président.

Photo souvenir panoramique dans l'hémicycle en présence de M. le Président et de M. le Ministre de l'Éducation nationale.



14h30

Ouverture de la séance publique :

- Discours de M. le Président
- Discours de M. le Ministre de l'Éducation nationale
- Questions à M. le Président et à M. le Ministre
- Présentation, par chaque délégué junior concerné, des trois propositions de loi sélectionnées par le jury national
- Vote sur les trois propositions de loi
- Proclamation des résultats et remise des prix



16h

Après la levée de la séance, les enfants reçoivent des sacs-cadeaux « Parlement des enfants » ainsi qu'un goûter dans la Cour d'Honneur.

17h

Départ des participants de l'Assemblée nationale.





Les trois propositions de loi finalistes



Le jury national (composé à parité de députés et de représentants de l'Éducation nationale) s'est réuni à l'Hôtel de Lassay le 5 mai dernier.



Les trois propositions de loi sélectionnées sont en ligne sur le site parlementdesenfants.fr

- *Proposition de loi visant à rendre obligatoires les conseils municipaux d'enfants*, présentée par les élèves des classes de CM1 et CM2 de l'école élémentaire de l'Amont Quentin de Cherbourg-Octeville (Académie de Caen) ;
- *Proposition de loi visant à rendre obligatoire dans chaque association sportive la signature par les licenciés d'une Charte du respect de la personne pour combattre les discriminations liées à l'origine, la couleur, le sexe ou toute autre discrimination fondée sur des caractères illégitimes dans le sport*, présentée par les élèves de la classe de CM1/CM2 de l'école élémentaire Pierre Bonnard de Vernon (Académie de Rouen) ;
- *Proposition de loi visant à favoriser le civisme en organisant "la semaine du civisme" dans les établissements scolaires*, présentée par les élèves de la classe de CM2 de l'école élémentaire de Doujani 1 de Mamoudzou (Mayotte).

Le G20 expliqué aux enfants



Madame Christine Lagarde, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie interviendra vers 12h45 depuis le perron de la Galerie des Fêtes (ou à l'intérieur de la Galerie en cas de mauvais temps) pour expliquer le G20 aux enfants.



Une brochure d'information pédagogique sur le G20 sera distribuée dans les sacs-cadeaux remis aux enfants avant leur départ.



Le partenariat avec LCP-Assemblée nationale



Comme chaque année, LCP-Assemblée nationale consacrera une programmation spéciale au Parlement des enfants, avec un plateau installé Salon Delacroix, des reportages en commission le matin, des interviews d'enfants et la retransmission en direct de la séance de l'après-midi.

lcpn.fr



Informations pratiques



Le 17^e Parlement des Enfants se réunira le samedi 28 mai au Palais-Bourbon, à Paris, sous la présidence de M. Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale.

Accréditation obligatoire

Contact presse : division de la presse et de l'audiovisuel

01 40 63 64 41 ou 01 40 63 64 47

Mèl : presse-parlement-enfants@assemblee-nationale.fr

Conditions de tournage et de prise de vues

LE MATIN

Possibilité d'effectuer des prises de vues (photos, TV) :

- arrivée des enfants (126, rue de l'Université)
- réunions des délégués juniors dans les commissions où ils sont regroupés par académies
- visites du Palais-Bourbon par les accompagnateurs (des interviews des accompagnateurs sont possibles)

AU COURS DU DÉJEUNER/BUFFET (Salle des Fêtes ou jardin de l'Hôtel de Lassay)

12h15 Rencontre du Président de l'Assemblée nationale avec les journalistes.
Des prises de vues et des interviews peuvent être réalisées.

L'APRÈS-MIDI

13h45 Installation dans l'hémicycle : prises de vues autorisées dans les travées jusqu'à **14h10** (horaire impératif).

14h30 - Les images de la séance dans l'hémicycle sont mises à la disposition des chaînes de télévision dans les conditions habituelles, à leur demande (direct ou *a posteriori*).
- Les photographes et cameramen sont admis dans l'hémicycle avant le début de la séance. Les journalistes peuvent assister à la séance depuis les tribunes de presse. Seuls les photographes auront accès aux tribunes latérales dites « guignols ».
- Des interviews ou des prises de vues sont possibles dans les salons où les enfants retrouvent leurs accompagnateurs.

L'accueil des journalistes, photographes et équipes de TV se fera à l'entrée du Palais-Bourbon, (126, rue de l'Université) où seront remis les badges leur permettant de circuler.

